

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2603

18 octobre 2013

SOMMAIRE

1st address	124899	Idomeneo S.à r.l.	124902
3. Boccador VIII S.à r.l.	124898	Immobilier Europa Direkt Property Co 1 S.à r.l.	124924
Alto Diffusion S.à r.l.	124935	Infraluxcis S.à r.l.	124902
Amaris Group S.A.	124936	Infraluxcis S.à r.l.	124902
Aoyama S.A.	124935	Investimmo International S.A.	124933
Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG) S.A.	124936	LD Financial Advisory International S.à r.l.	124944
Borea Holding S.à r.l.	124898	M2 Promotions S.à r.l.	124899
Carpel S.à r.l.	124903	M2 Promotions S.à r.l.	124900
CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.	124907	Mark IV Luxembourg S.à r.l.	124942
CCB Europe S.A.	124907	Maro S.A.	124940
China Construction Bank (Europe) S.A.	124907	Mazzoni Shoes Services S.à r.l.	124941
China Furnitures Sàrl	124938	MCD Technologies S.à r.l.	124940
Creche Mini-Snoopy S. à r.l.	124902	MEB Invest S.A.	124940
Dayco Luxembourg S.à r.l.	124942	MGI Invest S.à r.l.	124941
D+H S.à r.l.	124903	MGMZ Invest S.A.	124940
EDEKA Minden-Hannover Luxemburg GmbH	124923	Michel Logistic S.A.	124898
Edicom S.A.	124923	Monet Investments S.A.	124940
EPD European Project Development S.à r.l.	124942	Monet Investments S.A.	124939
EPFCEE S.A.	124942	Office Rental Luxembourg S.A.	124939
EPP Holdings II S.à r.l. / B.V.	124941	Profi Investments S.A.	124937
EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l.	124942	Reno Holding (Luxembourg) S.A.	124936
European Solar Opportunities II	124941	Rosedo	124938
Excellencia Investment Management S.à r.l.	124942	Sacem Luxembourg	124937
Fifof 1 S. à r.l.	124933	Saigon S.à r.l.	124938
Flex Multimedia Invest S.A.	124932	Sakry S.à r.l.	124938
Foncière de l'Est S.A.	124933	Schmit & consorts S.à r.l.	124937
Format4 S.à r.l.	124933	Schmit & consorts S.à r.l.	124937
Forticrus	124934	Services de l'Entraide S.à r.l.	124939
Hestia Investment	124900	Skyscraper S.à r.l.	124938
Hexagon Real Estate Investments S.à r.l.	124933	SPE III Icare S.à r.l.	124939
		White Martins & White Martins - Comér- cio e Serviços, S.à r.l.	124899

Borea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.825.

—
Rectificatif du dépôt L070153018.05

En date du 15 septembre 2007, les associés de la Société ont pris, inter alia, les décisions suivantes:

- Démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. du poste du Gérant, et
- Élection de Manacor (Luxembourg) S.A., du poste du Gérant pour une durée indéterminée à partir du 15 septembre 2007;

Suite à une erreur matérielle, le pouvoir de signature de Ole Kristian Karlsen JORDANGER et Pal André JORDANGER n'a pas été mis à jour.

Dorénavant, il est à noter le pouvoir de signature de Ole Kristian Karlsen JORDANGER et Pal André JORDANGER comme suit:

- signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOREA Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant

Référence de publication: 2013123548/22.

(130150529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Michel Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.322.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124337/9.

(130150914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

3. Boccador VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.629.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2013

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2013:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte que le siège social de la Société est transféré à L - 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 1^{er} juillet 2013.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse du gérant, Monsieur Aymeric KEMPF, né à Jarny (France) le 4 octobre 1969, demeurant à L - 5855 Hesperange, 8, Rue Jos Sunnen, depuis le 24 janvier 2013.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse de l'associée unique, la société SLIF S.à.R.L., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116280, ayant son siège social à L- 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013125602/23.

(130152327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

**M2 Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. 1st address).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 131.186.

L'an deux mille treize, le deux juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Marc FELTES, né le 27 juillet 1974 à Luxembourg, demeurant à L-1354 Luxembourg, 10 Allée du Carmel;
 - 2) Madame Nadine FELTES, née le 2 juillet 1966 à Luxembourg, demeurant à B-6781 Sélange, 29, rue du Kirchberg,
- Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "1st address", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 315a, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131186, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg, le 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2244 du 9 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg, le 28 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1655 du 27 août 2009.

- Que les comparants sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de L-8011 Strassen, 315a, route d'Arlon à L-2551 Luxembourg, 135, avenue du X Septembre, et de modifier en conséquence l'article 2 premier alinéa des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)"

Deuxième résolution

Les Associés décident de changer la dénomination en M2 Promotions S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de M2 Promotions S.à r.l."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. FELTES, N. FELTES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. LAC/2013/31072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013125599/44.

(130152660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

White Martins & White Martins - Comércio e Serviços, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.330,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125589/10.

(130152766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

M2 Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013125600/14.

(130152664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Hestia Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.643.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEYER BERGMAN REAL ESTATE, a public limited liability company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Uitbreidingstraat 84 bus 3, 2600 Antwerpen, Belgium and registered with the Trade Register of Belgium under number 0465.640.481, duly represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of HESTIA INVESTMENT, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 81643, with registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company");

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Tom Metzler, then notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on April 23, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 995 on November 13, 2001;

- the Company's capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix by Meyer Bergman Real Estate BV, with registered office in Lange Voorhout, 15, 2514 EA, The Hague, The Netherlands, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour d'août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MEYER BERGMAN REAL ESTATE, une société constituée sous les lois belges, ayant son siège social à Uitbreidingstraat 84 bus 3, 2600 Antwerpen, Belgique et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés belge sous le numéro 0465.640.481, ici dûment représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé Actionnaire Unique»).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination HESTIA INVESTMENT immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81643, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»);

- la Société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 995 en date du 13 novembre 2001;

- le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent Euros (EUR 500) chacune;

- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Meyer Bergman Real Estate BV, avec siège social à Lange Voorhout, 15, 2514 EA, La Haye, Pays-Bas, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 août 2013. LAC/2013/39965. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126537/94.

(130154439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Infraluxcis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.100,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.755.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013126549/13.

(130153910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Infraluxcis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.100,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.755.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013126550/13.

(130153914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Idomeneo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Idomeneo S.à r.l.

Référence de publication: 2013126546/10.

(130154454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Creche Mini-Snoopy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 62, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 141.343.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127599/9.

(130155317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Carpel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 66.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127569/9.

(130155299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

D+H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.298.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 179.094.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of August.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of D+H S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-5365 L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 179.094 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a notarial deed dated July 24, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

D+H Ltd, a corporation governed by the laws of Ontario, having its registered office at 939 Eglinton Avenue East, Suite 201, Toronto, ON, CAN, M4G 4H7, registered with the trade and companies register of Ontario under number 1840733, (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, whose professional address is at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. the Sole Shareholder holds all of the entire share capital of the Company; and
- II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-nine million two hundred seventy-three thousand United States Dollars (USD 39,273,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-), to the amount of thirty nine million two hundred ninety-eight thousand United States Dollars (USD 39,298,000.-), by way of issuance of six million four hundred seventy-three thousand (6,473,000) mandatory redeemable preferred shares (MRPS), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each and by way of issuance of thirty two million eight hundred thousand (32,800,000) ordinary shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe to (i) six million four hundred seventy-three thousand (6,473,000) MRPS, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) thirty two million eight hundred thousand (32,800,000) ordinary shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each and to fully pay up such MPRS and ordinary shares by a contribution in kind consisting of claims in an aggregate amount of six hundred eighty million one hundred thousand United States Dollars (USD 680,100,000) (the Claims).

The contribution in kind of the Claims in an aggregate amount of six hundred eighty million one hundred thousand United States Dollars (USD 680,100,000), from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- (i) thirty two million eight hundred thousand United States Dollars (USD (32,800,000) to the ordinary share capital account of the Company;

(ii) six million four hundred seventy-three thousand United States Dollars (USD 6,473,000.-) to the MRPS share capital account of the Company;

(iii) six hundred forty million eight hundred twenty-seven thousand United States Dollars (USD 640,827,000.-) to the MRPS share premium account.

The ownership and value of the Claims contributed to the Company have been certified by a certificate dated on or around the date hereof issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged by the Company, which states in essence that:

(i) the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Claims;

(ii) the Sole Shareholder is solely entitled to the Claims and possesses the power to dispose of the Claims;

(iii) the Claims are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Claims and the Claims are not subject to any attachment;

(iv) there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claims be transferred to him;

(v) according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Claims are freely transferable;

(vi) all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Claims to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

(vii) all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Claims to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;

(viii) based on the fair market value, the value of the Claims is at least equal to six hundred eighty million one hundred thousand United States Dollars (USD 680,100,000.-) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and

(ix) all formalities to transfer the legal ownership of the Claims contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Claims by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claims.

The certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

5.1. The share capital of the Company amounts to thirty nine million two hundred ninety eight thousand United States Dollars (USD 39,298,000.-) and is represented by:

(i) thirty two million eight hundred twenty five thousand (32,825,000) ordinary shares (Ordinary Shares), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each; and

(ii) six million four hundred seventy-three thousand (6,473,000) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, which are redeemable in accordance with these Articles (the MRPS, together with the Ordinary Shares, the Shares).

Fourth resolution

The Sole Shareholder authorizes any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize août.

Par devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de D+H S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.094 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte notarié du 24 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

D+H Ltd, une société régie par les lois de l'Ontario, dont le siège social se situe 939 Eglinton Avenue East, Suite 201, Toronto, ON, CAN, M4G 4H7, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de l'Ontario sous le numéro 1840733 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. l'Associé Unique possède l'intégralité du capital social de la Société; et
- II. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf millions deux cent soixante-treize mille dollars américains (USD 39.273.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) au montant de trente-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars américains (USD 39.298.000,-) par l'émission de six millions quatre cent soixante-treize mille (6.473.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et par l'émission de trente-deux millions huit cent mille (32.800.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, susmentionné, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) six millions quatre cent soixante-treize mille (6.473.000) PSPOR ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et (ii) trente-deux millions huit cent mille (32.800.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et libérer intégralement ces PSPOR et parts sociales ordinaires par un apport en nature qui se compose de créances d'un montant total de six cent quatre-vingt millions cent mille dollars américains (USD 680.100.000,-) (les Créances).

L'apport de Créances d'un montant total de six cent quatre-vingt millions cent mille dollars américains (USD 680.100.000,-) de l'Associé Unique à la Société sera affecté de la manière suivante:

- (i) trente-deux millions huit cent mille dollars américains (USD 32.800.000,-) au compte capital des parts sociales ordinaires de la Société;
- (ii) six millions quatre cent soixante-treize mille dollars américains (USD 6.473.000,-) au compte de capital des PSPOR de la Société; et
- (iii) six cent quarante millions huit cent vingt-sept mille dollars américains (USD 640.827.000,-) au compte de réserve de prime d'émission rattaché aux PSPOR.

La propriété et l'estimation des Créances apportées à la Société ont été certifiées par un certificat émis à, ou aux alentours de, la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société qui indique en substance que:

- (i) l'Associé Unique est le propriétaire des Créances;
- (ii) l'Associé Unique est le seul ayant droit des Créances et possède le droit de disposer des Créances;
- (iii) les Créances ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Créances et les Créances ne sont soumises à aucun privilège;
- (iv) il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que les Créances lui soient cédées;

(v) conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents sociaux, tels que modifiés, les Créances sont librement cessibles;

(vi) toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute juridiction concernée, après l'apport en nature des Créances à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

(vii) toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres approbations requises pour l'exécution et la délivrance des Créances à la Société, le cas échéant, ont été obtenues, ou en ce qui concerne l'Associé Unique seront obtenues d'une manière permise par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé;

(viii) sur base de la valeur marchande, la valeur des Créances apportées à la Société est au moins égale à six cent quatre-vingt millions cent mille dollars américains (USD 680.100.000,-) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société; et

(ix) toutes les formalités relatives à la cession de la propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport des Créances par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit des Créances.»

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société s'élève à trente-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars américains (USD 39.298.000,-) et est représenté par:

(i) trente-deux millions huit cent vingt-cinq mille (32.825.000) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et

(ii) six millions quatre cent soixante-treize mille (6.473.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR et avec les Parts Ordinaires, les Parts).

Quatrième résolution

L'Associé Unique autorise tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à procéder pour le compte et au nom de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des Frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 août 2013. Relation: EAC/2013/10979. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127605/201.

(130155686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.211.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 297 du 3 mars 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013127575/15.

(130155173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**China Construction Bank (Europe) S.A., Société Anonyme,
(anc. CCB Europe S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.131.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of August, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CCB Europe S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 176 131 (the Company). The Company was incorporated on 14 February 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1199 of 22 May 2013.

The Meeting is chaired by Paul Lanois, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Sole Shareholder (as defined below), present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders or their representatives or holders of power of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Sole Shareholder represented at the present Meeting, after having been signed *in* varietur by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth hereafter.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 199,969,000 (one hundred ninety-nine million nine hundred and sixty-nine thousand euros) in order to bring it from its present amount of EUR 31,000 (thirty one thousand euros) to the amount of EUR 200,000,000 (two hundred million euros), and increase of the nominal value of the existing shares from EUR 310 (three hundred and ten euros) to EUR 2,000 (two thousand euros) by the issue of 99,900 (ninety-nine thousand and nine hundred) new shares of the Company, each having a nominal value of EUR 2,000 (two thousand euros).

(3) Intervention, subscription to and payment of the share capital increase specified above.

(4) Appointment of Mr. Huan ZHAO and Mr. Zhongwei YANG as new members of the board of directors of the Company, with immediate effect and for a term which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2015.

(5) Restatement of the articles of association of the Company including the amendment of among others of the Company's name from "CCB Europe S.A." to "China^Construction^Ban^IEurope^^A." and of the Company's purpose, which shall read in its new version as follows:

" **4. Purpose.** The corporate objects of the Company is to receive deposits and other repayable funds from the public and to grant credits for own account as well as any other activities in the widest sense, which a credit institution may carry out pursuant to the Luxembourg act of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the Banking Act 1993).

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may also, subject to the relevant conditions of the Banking Act 1993, give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company may, subject to the relevant conditions of the Banking Act 1993, carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development."

(6) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any director of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares, and to see to any formalities in connection therewith.

(7) Miscellaneous.

III. The Meeting, after due and careful deliberation passes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the shareholder present or represented considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 199,969,000 (one hundred ninety nine million nine hundred and sixty-nine thousand euros) in order to bring it from its present amount of EUR 31,000 (thirty one thousand euros) to EUR 200,000,000 (two hundred million euros) and to increase the nominal value of the existing shares from EUR 310 (three hundred and ten euros) to EUR 2,000 (two thousand euros) and issue 99,900 (ninety-nine thousand and nine hundred) new shares of the Company, each having a nominal value of EUR 2,000 (two thousand euros) (the New Shares).

Third resolution

The Meeting resolves to accept the following subscriptions and payments:

Intervention - Subscription - Payment

China Construction Bank Corporation, the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby declares to (i) fully pay up the existing 100 (one hundred) shares in the Company, the nominal value of which has been increased from EUR 310 (three hundred and ten euros) to EUR 2,000 (two thousand euros) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 169,000 (one hundred and sixty-nine thousand euros), and (ii) subscribe to the New Shares and to pay-up in full such New Shares by way of contribution in cash in an aggregate amount of EUR 199,800,000 (one hundred ninety-nine million and eight hundred thousand euros), therefore contributing in total an amount of EUR 199,969,000 (one hundred ninety-nine thousand nine hundred and sixty-nine euros) in cash (the Cash Contribution).

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint, the following individuals as directors of the Company with effect as of the date of these resolutions for a term which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2015:

- Mr. Huan ZHAO, general manager, born on 21 December 1963 in Hubei, China and professionally residing in Beijing 100033, No.25, Finance Street, Xicheng District, China.

- Mr. Zhongwei YANG, managing director, born on 23 October 1971 in Shanghai, China and professionally residing in Luxembourg, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Meeting notes that further to the above appointments, the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mr. Huan ZHAO
- Mr. Suosheng LI
- Mr. Zhongwei YANG

Fifth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that they shall from now on read as follows:

1. Form, Name and Number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "China Construction Bank (Europe) S.A." (the Company).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be wound-up upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder.

2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The Board shall further have the right to set up subsidiaries, branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Winding-up

The Company may be wound-up, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 below with respect to the amendments of the Articles and subject to the relevant conditions of the Banking Act 1993 (as defined below).

4. Purpose. The corporate objects of the Company is to receive deposits and other repayable funds from the public and to grant credits for own account as well as any other activities in the widest sense, which a credit institution may carry out pursuant to the Luxembourg act of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the Banking Act 1993).

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may also, subject to the relevant conditions of the Banking Act 1993, give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company may, subject to the relevant conditions of the Banking Act 1993, carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 200,000,000 (two hundred million euros), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 2,000 (two thousand euros) each.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 11 below.

5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares in the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register and share certificates

A share register of the Company will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman (as defined below) or by any other two members of the Board.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form.

9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in the Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday in April of each year at 2.00 pm (CET). If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

11.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

11.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Luxembourg Official Gazette Journal (Mémorial C) (the Official Gazette) and in a Luxembourg newspaper in the case that the shares are in bearer form.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

All the shares being in registered form, the convening notices shall be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

11.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

11.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Gazette and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

11.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

11.6 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 Bureau

The Chairman presides the General Meeting. If the Chairman is not present in person, the shareholders will appoint another chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The Chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The Chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

11.8 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman or by any two other members of the Board.

12. Management

12.1 Minimum number of directors and term of directorship

There must be at least three directors in the Company. The directors taking on an executive role within the Company (including the Authorised Managers (as defined below)) may not outnumber the directors with no executive role.

The members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

12.2 Permanent representative

Where a legal entity is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate an individual as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as a member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

12.3 Appointment, removal and co-optation

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy, subject to the relevant conditions of the Banking Act 1993, until the following General Meeting.

13. Meetings of the Board.

13.1 Chairman

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members who cannot be an Authorised Manager. The Board may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board and all General Meetings. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

13.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

13.3 Participation by proxy

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

13.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

13.5 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman, as the case may be, shall not have a casting vote.

(d) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in Article 18 below, where at least one director is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining directors present or represented who are not conflicted.

13.6 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

14. Minutes of meetings of the Board.

14.1 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be or by all the directors present at such meeting.

14.2 Signature of copies or extracts of board minutes and resolutions

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

16. Delegation of powers.

16.1 Daily management

The Board must appoint at least two persons in charge of the daily management (délégués à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company (the Authorised Managers).

16.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

16.3 Delegation to perform specific functions

The Board is authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The Board may also establish one or several committees (including, among others, management committees) composed of members of the Board, Authorised Managers or external persons to whom it may delegate certain powers and functions from time to time, provided however that where management decisions are taken by management committees, the Authorised Managers shall form part of such management committees and have a veto right for any decision taken.

17. Binding signatures.

17.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board.

17.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the joint signatures of two Authorised Managers appointed to that effect in accordance with Article 16.1 above.

17.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

18. Conflict of interests.

18.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

18.2 Exceptions regarding a conflict of interest

Article 18.1 above does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

18.3 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 18.

19. Independent auditor(s) (Réviseur d'entreprises agréé or Cabinet de révision agréé). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé). The independent external auditor(s) shall be appointed by the Board to perform the statutory audit of the annual accounts of the Company in accordance with applicable Luxembourg law in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent external auditor(s).

20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December of each year.

21. Annual accounts.

21.1 Responsibility of the Board

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

21.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

21.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

22. Allocation of results.

22.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

22.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 22.1 above.

22.3 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

22.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

23. Voluntary winding-up and Liquidation.

23.1 Principles regarding the voluntary winding-up and the liquidation

The Company may be voluntarily wound-up, at any time, subject however to the relevant conditions of the Banking Act 1993, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 11 above. In the event of a voluntary winding-up of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

24. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under his/her/its sole signature register on behalf of the Company the newly issued shares in the share register of the Company and to sign said register.

Statement

The notary drawing up the present deed declares and expressly acknowledges that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915 have been fulfilled.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same shareholders or representatives or holders of powers of attorney, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the present shareholders or their representatives or the attorneys-in-fact of the represented shareholders, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, these shareholders or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de CCB Europe S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.131 (la Société). La Société a été constituée le 14 février 2013 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1199 du 22 mai 2013.

L'Assemblée est présidée par Paul Lanois, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le président désigne Audrey Cubizolles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Edoardo Romano, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

L'Actionnaire Unique présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée restera également annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 199.969.000 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros) de façon à le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) au montant de EUR 200.000.000 (deux cent millions d'euros) par l'augmentation de la valeur nominale des actions de EUR 310 (trois cent dix euros) à EUR 2.000 (deux mille euros) par l'émission de 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de EUR 2.000 (deux mille euros) chacune;

(3) Intervention, souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

(4) Désignation de M. Zhao HUAN et M. Zhongwei YANG en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et pour un terme qui expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015.

(5) Refonte des statuts de la Société avec la modification, entre autres, de la dénomination de la Société de «CCB Europe S.A.» à «China Construction Bank (Europe) S.A.» et de l'objet social rédigé dans sa nouvelle version comme suit:

« **4. Objet Social.** L'objet de la Société est la réception de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public et l'octroi de crédit pour compte propre ainsi que toutes autres activités au sens le plus large qu'un établissement de crédit peut accomplir conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier (la Loi Bancaire).

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également, sous réserve des conditions fixées par la Loi Bancaire, consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et tous types de titres de dettes et de titres de capital.

La Société peut, sous réserve des conditions fixées par la Loi Bancaire, accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.»

(6) Modification du registre des actions de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actions de la Société des actions nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

(7) Divers.

III. Que l'Assemblée, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 199.969.000 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros) de façon à le porter de son montant initial de EUR 31.000 (trente et un mille euros) au montant de EUR 200.000.000 (deux cent millions d'euros) par l'augmentation de la valeur nominale des actions de EUR 310 (trois cent dix euros) à EUR 2.000 (deux mille euros) et l'émission de 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de EUR 2.000 (deux mille euros) chacune (les Nouvelles Actions).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les souscriptions et libérations suivantes:

Intervention - Souscription - Libération

China Construction Bank Corporation, l'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique), déclare (i) libérer entièrement les 100 (cents) actions existantes de la Société, dont la valeur nominale a été augmentée de EUR 310 (trois cent dix euros) à EUR 2.000 (deux mille euros) au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 169.000 (cent soixante-neuf mille euros) et (ii) souscrire les Nouvelles Actions et libérer entièrement lesdites Nouvelles Actions au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 199.800.000 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent mille euros) représentant dès lors un apport en numéraire total d'un montant de EUR 199.969.000 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros) (l'Apport en Numéraire).

Il en est attesté au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des montants de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société, ce que le notaire reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société à compter de la date de ces résolutions pour un terme qui expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015.

- M. Huan ZHAO, administrateur, né le 21 décembre 1963 à Hubei, Chine et résidant professionnellement à Beijing 100033, No.25, Finance Street, Xicheng District, Chine.

- M. Zhongwei YANG, administrateur, né le 23 octobre 1971 à Shanghai, Chine et résidant professionnellement à 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée observe que suite aux nominations mentionnées ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Huan ZHAO
- M. Suosheng LI
- M. Zhongwei YANG

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la refonte des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

1. «Forme, Dénomination et Nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "China Construction Bank (Europe) S.A." (la Société).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique.

2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des filiales, succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg) qu'à l'étranger.

3. Durée de la société.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11 et sous réserve des conditions fixées par la Loi Bancaire (tel que définie ci-dessous).

4. Objet social. L'objet de la Société est la réception de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public et l'octroi de crédit pour compte propre ainsi que toutes autres activités au sens le plus large qu'un établissement de crédit peut accomplir conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier (la Loi Bancaire).

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également, sous réserve des conditions fixées par la Loi Bancaire, consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et tous types de titres de dettes et de titres de capital.

La Société peut, sous réserve des conditions fixées par la Loi Bancaire, accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de EUR 200.000.000 (deux cent millions d'euros), représenté par 100,000 (cent mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 2,000 (deux mille euros) chacune.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11 ci-dessous.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires de la Société est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Président (tel que défini ci-dessous) ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent en aucun cas être converties en obligations au porteur.

9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois d'avril de chaque année à 14:00 heures (CET). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

11.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

11.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial C ainsi que dans un journal luxembourgeois, si les actions sont au porteur.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Toutes les actions étant nominatives, les convocations seront faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Adminis-

tration ou par le(s) commissaire(s), le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

11.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

11.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

11.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

11.6 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

11.7 Bureau

Le Président préside l'Assemblée Générale. Si le Président n'est pas présent en personne, les actionnaires nommeront un autre président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question. Le Président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

11.8 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Président ou par deux autres membres du conseil d'administration conjointement).

12. Administration de la société.

12.1 Nombre d'administrateurs minimum et conditions du mandat d'administrateur

La Société doit compter au minimum trois administrateurs. Les administrateurs qui assument un rôle exécutif au sein de la Société (y compris les Directeurs Autorisés (tel que défini ci-dessous)) ne peuvent être supérieurs en nombre aux administrateurs n'assumant aucun rôle exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

12.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

12.3 Nomination, révocation et cooptation

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué ad nutum et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre motif, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant, sous réserve des conditions fixées par la Loi Bancaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

13. Réunions du conseil d'administration.

13.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres qui ne peut être Directeur Autorisé. Le Conseil d'Administration peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les réunions de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

13.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

13.3 Participation par procuration

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

13.4 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

13.5 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés. Si un administrateur s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents à la réunion.

(c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, n'est pas prépondérante.

(d) Conflit d'intérêt

En cas de conflit d'intérêt tel que décrit à l'Article 18 ci-dessous, lorsqu'au moins un administrateur a un conflit d'intérêt concernant une certaine question, (a) le Conseil d'Administration peut délibérer valablement et prendre des décisions sur cette question uniquement si au moins la majorité des administrateurs qui n'ont pas de conflit d'intérêt sont présents

ou représentés, et (b) les décisions sont prises par la majorité des administrateurs présents ou représentés qui n'ont pas de conflit d'intérêt.

13.6 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque administrateur manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

14. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

14.1 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou le président pro tempore, le cas échéant ou par tous les membres du Conseil d'Administration ayant assisté à la réunion.

14.2 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux et des résolutions

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration, le cas échéant, destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration, le cas échéant.

15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration.

16. Délégation de pouvoirs.

16.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration doit nommer au moins deux délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société (les Directeurs Autorisés).

16.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

16.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le Conseil d'Administration peut également établir un ou plusieurs comités (y compris, entre autre, des comités de gestion) composés de membres du Conseil d'Administration, de Directeurs Autorisés ou de personnes extérieures auxquels il peut déléguer certains pouvoirs et fonctions, sous réserve cependant que lorsque des décisions de gestion sont prises par des comités de gestion, les Directeurs Autorisés doivent faire partie de ces comités et avoir un droit de veto pour toute décision prise.

17. Signatures autorisées.

17.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration de la Société.

17.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Directeurs Autorisés nommés à cet effet conformément à l'Article 16.1 ci-dessus.

17.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

18. Conflit d'intérêts.

18.1 Procédure relative aux conflits d'intérêt

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à celui de la Société dans une quelconque opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt opposé lors de la réunion et faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne participera pas aux délibérations portant sur cette opération et il ne pourra pas voter sur les résolutions s'y rapportant. Il sera rendu compte de l'opération et de l'intérêt de cet administrateur s'y rapportant à la prochaine Assemblée Générale.

18.2 Exceptions relatives aux conflits d'intérêt

L'Article 18.1 ci-dessus ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

18.3 Absence de conflit d'intérêt

Tout administrateur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, membre de la direction ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société est ou sera engagée dans des relations d'affaires ou des contrats ne sera pas considéré comme ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans le cadre du présent Article 18, uniquement en raison de ses relations avec ces autres sociétés ou entreprises.

19. Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plus réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé. Le réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé sont nommés par le Conseil d'Administration pour effectuer l'audit statutaire des comptes annuels de la Société en accord avec la loi applicable au Luxembourg en accord avec les termes d'un contrat de service étant conclu entre la Société et le réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.

20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

21. Comptes annuels.

21.1 Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

21.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s) aux comptes

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du ou des commissaire(s) aux comptes de la Société (le cas échéant), qui rédige(nt) un rapport sur cette base.

21.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

22. Affectation des résultats.

22.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

22.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 22.1 ci-dessus.

22.3 Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

22.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

23. Dissolution et Liquidation volontaires.

23.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation volontaires

La Société peut être dissoute volontairement, à tout moment, sous réserves des conditions de la Loi Bancaire, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 11. En cas de dissolution volontaire de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société de l'émission des nouvelles actions de la Société et de signer ce registre.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de EUR 7.000,- (sept mille euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des actionnaires ou de leurs représentants ou détenteurs de procuration, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux actionnaires présents ou à leurs représentants ou détenteurs de procuration, qui sont connus par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration ont signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Cubizolles, Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2013. Relation: EAC/2013/10870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127578/902.

(130155655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Edicom S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.387.

En vertu de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société FIRELUX S.A., avec siège social à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy dénonce avec effet immédiat le siège social établi au L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy de la société anonyme EDICOM S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84 387.

La société EDICOM S.A. n'est donc plus domiciliée au 45, Avenue J.F. Kennedy, L - 9053 Ettelbruck et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 9 septembre 2013.

Ettelbruck, le 9 septembre 2013.

FIRELUX S.A.

Représentée par Yves WALLERS

Expert comptable

Référence de publication: 2013127066/16.

(130154814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

EDEKA Minden-Hannover Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.684.750,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.485.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2679 du 4 novembre 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EDEKA Minden-Hannover Luxembourg GmbH

Signature

Référence de publication: 2013127063/14.

(130154514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Immobilier Europa Direkt Property Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 179.997.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Alpha Z Immo Europa S.à r.l., a limited liability company incorporated and governed by the law of Luxembourg with registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg and registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, number B 176103,

hereby represented by Mr. Charles Bettingen, private employee, professionally residing at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg by virtue of a power of attorney given under private seal on 21 August 2013 in Luxembourg.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of "Immobilier Europa Direkt Property Co 1 S.à r.l." (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate purpose.

2.1. The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2 The Company may also acquire, develop, promote, manage, lease and/or sale real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties.

2.3. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time,- to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds, warrants and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.5. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro) represented by 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical

resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and Extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit

draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, Alpha Z Immo Europa S.à r.l., prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro).

All these 13 (thirteen) shares have been fully paid up by the appearing party by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to the last day of December 2013.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at four constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

(a) Mr Finbarr BROWNE, born in Cork (Ireland) on 7 November 1973 with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(b) Mr Gary JANAWAY, born in London (United Kingdom) on 7 November 1964 with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(c) Mr Paul FARMER, born on 5 March 1958 in Southend-on-Sea (United Kingdom), with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(d) Mr Anthony SMEDLEY, born on 30 August 1968 in Rochdale, UK, residing at 31 Gresham Street, London EC2V 7QA, United Kingdom.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Powers

The appearing person, acting in the same interest, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Alpha Z Immo Europa S.à r.l., une société anonyme constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg et immatriculée auprès de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 176103,

ici représentée par Monsieur Charles Bettingen, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 Août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "Immobilier Europa Direkt Property Co 1 S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social.

2.1.L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de même que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustée en relation avec des propriétés immobilières.

2.3 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

2.4 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, warrants, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.5 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 13.000,- (treize mille euros), représenté par 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et Extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, Alpha Z Immo Europa S.à r.l., déclare souscrire toutes les 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 13.000,- (treize mille euros).

Toutes ces 13 (treize) parts sociales ont été libérées entièrement par la partie comparante au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 13.000,- (treize mille euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le dernier jour de décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à quatre, formant ainsi le conseil de gestion de la Société.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Finbarr BROWNE, né le 7 novembre 1973 à Cork (Irlande), avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Monsieur Gary JANAWAY, né le 7 novembre 1964 à Londres (Royaume-Uni), avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(c) Monsieur Paul FARMER, né le 5 mars 1958 à Southend-on-Sea (Royaume-Uni), avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(d) Monsieur Anthony SMEDLEY, né le 30 août 1968 à Rochdale (Royaume-Uni), avec adresse au 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume Uni;

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Pouvoir

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. Bettingen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2013. LAC/2013/40220. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127129/472.

(130154913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Flex Multimedia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 157.426.

Rectificatif du dépôt N° L130153768 du 06/09/2013

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127089/11.

(130154578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Foncière de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 58.225.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127091/10.

(130154903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Format4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 22, Lassrengen.
R.C.S. Luxembourg B 123.187.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127094/10.

(130154758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Hexagon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.378.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67238 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127114/10.

(130155069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Fifof 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 124.970.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pour la Société

FIFOF 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2013127086/13.

(130155095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Investimmo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.298.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2013

L'assemblée révoque de son mandat de commissaire aux comptes la société ADVISORY & CONSULTING et nomme en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2017 la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 56.469, et domiciliée au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013127150/13.

(130154677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Forticrus, Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 170.958.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechzehnten Juli;

Vor dem unterzeichnendem Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling,

handelnd in seiner Eigenschaft als Vertreter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft „FORTICRUS“ gemäß Beschlusses des Verwaltungsrates vom 2. Juli 2013.

Vorgenannter Beschluss, von dem Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt dieser Urkunde angefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd in der beschriebenen Eigenschaft, ersuchte den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Die nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Aktiengesellschaft „FORTICRUS“, mit Gesellschaftssitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 170958, (die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 9. August 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2313 vom 18. September 2012,

und deren Satzung wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 20. Juni 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt dreihundert zweiundvierzigtausendzweihundertfünfzig Euro (342.250,-EUR), dargestellt durch dreihundert zweiundvierzigtausendzweihundertfünfzig (342.250) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,-EUR).

3. Gemäß Artikel 5 der Satzung ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft ermächtigt, innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals Kapitalerhöhungen wie folgt vorzunehmen:

„Das zur Ausgabe berechnete Aktienkapital der Gesellschaft wird festgesetzt auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-), dargestellt durch eine Million (1.000.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,-EUR).

Der Verwaltungsrat ist dazu berechtigt, während eines Zeitraums von bis zu 5 (fünf) Jahren nach Veröffentlichung des Körperschaftsvertrags der Gesellschaft im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i.e.: 18. September 2012), einmal oder mehrmals das Stammkapital zu erhöhen, solange das ausgegebene Stammkapital nach einer solchen Erhöhung die Grenze von EUR 1.000.000,-(einer Million Euro) nicht überschreitet.

Das so erhöhte Aktienkapital kann unter Beachtung der jeweils gültigen gesetzlichen Bestimmungen gegen Barzahlung oder Sacheinlage gezeichnet und ausgegeben werden, sowie durch die Zuweisung von verfügbaren Reserven, Gewinnvorträgen oder eines Aktienagios, in jedem Fall zu einem vom Verwaltungsrat von Zeit zu Zeit festgelegten Ausgabepreis.

Der Verwaltungsrat kann jedem dazu ermächtigten Direktor oder Geschäftsführer der Gesellschaft oder jeder anderen ordnungsgemäß ermächtigten Person die Aufgabe übertragen, Aktienzeichnungen anzunehmen und die entsprechenden Zahlungen für das gesamte oder einen Teil des erhöhten Stammkapitals entgegenzunehmen.

Nach jeder Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft durch den Verwaltungsrat innerhalb der Grenzen des zur Ausgabe berechtigten Aktienkapitals ist der erste Absatz von Artikel fünf des Körperschaftsvertrags entsprechend zu ändern. Der Verwaltungsrat ermächtigt eine beliebige Person dazu, die notwendigen Schritte zur Ausführung und Veröffentlichung einer solchen Änderung zu tätigen.

Aktieninhaber sind zur Zeichnung von Aktien gegen Barzahlung bevorrechtigt entsprechend der Höhe des durch ihre Aktien vertretenen Kapitals.

Wurden mehrere Anteilklassen ausgegeben und gehören die ausgegebenen Aktien nur einer Klasse an, so kann die Gesellschafterversammlung das Vorkaufsrecht auf die Inhaber nur dieser Anteilklasse beschränken oder das Vorkaufsrecht nur dann den Inhabern anderer Klassen gewähren, nachdem die Inhaber von Anteilen der Klasse, von der die neuen Anteile ausgegeben wurden, ihr Recht bereits wahrgenommen haben.

Innerhalb der Grenzen des zur Ausgabe berechtigten Aktienkapitals kann der Verwaltungsrat beschließen, das Vorkaufsrecht der Aktieninhaber zurückzunehmen oder einzuschränken.“

4. Durch Beschluss vom 2. Juli 2013 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals gemäß Artikel 5 der Satzung beschlossen.

Das Kapital der Gesellschaft wurde somit um einen Betrag von zwanzigtausend Euro (20.000,-EUR) erhöht und somit von seinem derzeitigen Betrag von dreihundert zweiundvierzigtausendzweihundertfünfzig Euro (342.250,-EUR) auf einen Betrag von dreihundert zweiundsechzigtausendzweihundertfünfzig Euro (362.250,-EUR) durch die Schaffung und Ausgabe von zwanzigtausend (20.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,-EUR), zuzüglich einer Ausgabe-

prämie von vier Euro (4,-EUR) pro Aktie, unter der Bedingung, dass der Ausgabepreis auf das Konto der Gesellschaft eingezahlt wird, angehoben.

5. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die Zeichnung der zwanzigtausend (20.000) neuen Aktien angenommen und die vollständige Information über die Identität der Zeichner sowie die Anzahl der jeweils gezeichneten Aktien ist dem vorgenannten Beschluss des Verwaltungsrates zu entnehmen, welcher dieser Urkunde beigegeben bleibt.

6. Die zwanzigtausend (20.000) neuen Aktien wurden, samt Ausgabepremie, in bar bezahlt, wie dem Notar durch Bankauszüge der Bank bewiesen.

Der unterzeichnete Notar bestätigt dass die Summe von hunderttausend Euro (100.000,-EUR) der Gesellschaft überwiesen wurde.

7. Infolge dieser Erhöhung des Gesellschaftskapitals wird Absatz 1 von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet demnach wie folgt:

englische Fassung:

„ **Art. 5.** The corporate capital is fixed at three hundred sixty-two thousand two hundred and fifty Euros (362,250.-EUR) represented by three hundred sixty-two thousand two hundred and fifty (362,250) shares with a nominal value of one Euro (1.-EUR) each.“

französische Fassung:

„ **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante euros (362.250,-EUR) représenté par trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante (362.250) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.“

deutsche Fassung:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt dreihundertzweiundsechzigtausendzweihundertfünfzig Euro (362.250,-EUR), dargestellt durch dreihundertzweiundsechzigtausendzweihundertfünfzig (362.250) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,-EUR).“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendvierhundert Euro.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Person, namens handelnd wie hiervor erwähnt, welche dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe erschienene Person mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013127095/95.

(130154535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Aoyama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127502/10.

(130155914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Alto Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.634.

Le siège social de l'associé unique, la société Saruva Finance S.A. est sis à L-1660 Luxembourg, 66, Grand-Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013127492/12.

(130155668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Amaris Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013127493/12.

(130155724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.885.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 5 Septembre 2013 que:

- La démission de Monsieur Peter Dickinson, de ses fonctions de Verwaltungsratsmitglied de la Société, a été acceptée avec effet au 5 Septembre 2013.

- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée Verwaltungsratsmitglied de la Société en remplacement de Monsieur Dickinson démissionnaire, avec effet au 5 septembre 2013, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013127459/20.

(130155423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Reno Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 72.857.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 juillet 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Joao Luis Da Fonseca Ferreira, Administrateur, demeurant au 18-20, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour la société

Joao Luis Da Fonseca Ferreira

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013127966/14.

(130155675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Schmit & consorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 75, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.706.

Je soussigné, Mr Claude JANS, déclare démissionner de mon mandat de Gérant Technique qui m'avait été confié au sein de la société SCHMIT & CONSORTS Sarl, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05/09/2013.

Mr Claude JANS.

Référence de publication: 2013127977/10.

(130155345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Schmit & consorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 75, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127978/10.

(130155349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Profi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.687.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 29 août 2013, Monsieur Bartosz SZLAPKA, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Gabor MOCS-KONYI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Mr Bartosz SZLAPKA représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, représentée par Mr Guy KETTMANN représentant permanent, et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Mr Guy BAUMANN représentant permanent. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 10.09 2013.

Pour: PROFIT INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013127931/20.

(130155942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Sacem Luxembourg, Société Civile.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg E 450.

Extrait de la décision du gérant en date du 9 septembre 2013

Monsieur Marc NICKTS, gérant de la SACEM LUXEMBOURG, décide de fixer son adresse professionnelle au 46, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127995/12.

(130155188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Saigon S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. China Furnitures Sàrl).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 15, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 115.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127997/11.

(130155465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Sakry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 158.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013127998/12.

(130155591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Rosedo, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.772.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 2 septembre 2013

M. Andrew O'SHEA a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 septembre 2013

1. La société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B58545, ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROSEDO

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013127969/19.

(130155329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Skyscraper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.543.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.09.2013.

Pour: SKYSCRAPER S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Sébastien WIANDER / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2013128010/13.

(130155915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Services de l'Entraide S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 14, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 155.151.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128005/10.

(130155540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

SPE III Icare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.696.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 Août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2084 du 25 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Icare S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013128019/13.

(130155697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Office Rental Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 101.273.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 26. August 2013

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2018 zu beschließen hat:

- Herr Robert SCHINTGEN, Privatbeamter, wohnhaft in 113, rue de Bridel, L-7217 Bérelange
- Herr Herbert MÜLLER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in 14, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Vorsitzender
- Herr Joachim Albert WÖRZ, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
- Herr Frank NIMAX, Privatbeamter, wohnhaft in 21B, Cité Patton, L-9069 Ettelbrück

Zum Aufsichtskommissar wird AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, gewählt. Sein Mandat endet ebenfalls anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 zu beschließen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 26. August 2013.

Référence de publication: 2013128445/18.

(130156311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Monet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 127.922.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONET INVESTMENTS SA

Référence de publication: 2013128413/10.

(130156499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Monet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 127.922.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONET INVESTMENTS SA

Référence de publication: 2013128412/10.

(130156498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

MEB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 140.955.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128403/10.

(130156388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

MCD Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 157.918.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013128402/10.

(130156271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Maro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.826.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 27 juin 2013 à 11.00 heures au siège social de la société.

Cinquième résolution

Constatation de la démission de Madame Isabelle Pairon en date du 31 Aout 2012 et ratification de la nomination de Madame Monika Kanczuga par le conseil d'administration le 27 novembre 2012 et renouvellement du mandat de Madame Monika Kanczuga jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Référence de publication: 2013128398/14.

(130156344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

MGMZ Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 157.314.

Rectificatif dépôt N° L130058238 du 15/04/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128409/10.

(130156510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

MGI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.047.

Rectificatif du dépôt effectué le 25/02/2013 sous le numéro L130033010

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128408/10.

(130156246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Mazzoni Shoes Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 26.590.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013128400/10.

(130156509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

European Solar Opportunities II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 127.914.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 6 septembre 2013, a renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Richard CRAWFORD, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.
- Monsieur Jonathan ENTRACT, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.
- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Monsieur Manuel HACK, gérant de catégorie B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES II

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013128798/24.

(130157256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

EPP Holdings II S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 154.270.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128778/10.

(130157012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 124.393.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128779/10.

(130157013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

EPD European Project Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 74.349.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPD European Project Development S.à r.l.

Référence de publication: 2013128775/10.

(130156681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

EPFCEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013128777/11.

(130157339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Excellencia Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 173.711.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 27/08/2013:

Mr Ammar Dabbour, demeurant avenue de Lorraine 8, B-6762 Saint Mard Belgique a cédé 2.500 parts sociales de la société Excellencia Investment Mangament Sàrl à Mr Waseem Khayata, né le 14/10/1971 à Damas Syrie, demeurant UAE, 009712 Abu Dhabi, Najdah Street, Clock Tower Building, flat 501

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013128768/13.

(130157038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Dayco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mark IV Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 51.430.488,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 67.918.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of August.
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dayco Europe Luxembourg S.à r.l. (formerly MIV Luxembourg S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et

des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 99.332 and having a share capital of ninety-two million five hundred and sixty thousand Euro (EUR 92,560,000)

represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 August 2013 (such proxy shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary),

being the sole member (the "Sole Member") and holding all the two hundred and seven thousand three hundred and eighty-one (207,381) shares in issue in Mark IV Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, registered with the RCS under number B 67.918, having a share capital of fifty-one million four hundred and thirty thousand four hundred and eighty-eight Euro (EUR 51,430,488.-) incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, of 29 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 193 of 22 March 1999. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg on 20 October 2009, and published in the Mémorial number 2340 of 1 December 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Member holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which the resolution is to be passed is the following:

Agenda

Change of the name of the Company from "Mark IV Luxembourg S.à r.l." to "Dayco Luxembourg S.à r.l." and consequential amendment of ' article 2 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "Dayco Luxembourg S.à r.l.".

After having duly considered the above, the following resolution has been passed:

Sole resolution

The Sole Member resolved to change the name of the Company from "Mark IV Luxembourg S.à r.l." to "Dayco Luxembourg S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company, as set forth in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dayco Europe Luxembourg S.à r.l. (anciennement MIV Luxembourg S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le («RCS») sous le numéro B 99.332, ayant un capital social de quatre-vingt-douze millions cinq cent soixante mille euros (EUR 92.560.000.-)

représentée par Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 22 août 2013 (laquelle sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné),

étant l'associé unique (l' «Associé Unique») et détenant l'intégralité des deux cent sept mille trois cent quatre-vingt-une (207.381) parts sociales émises dans Mark IV Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, Rue Gabriel Lippmann L - 5365 Munsbach, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 67.918, ayant un capital social de cinquante et un millions quatre cent trente mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 51.430.488.-) constituée le 29 décembre 1998 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 193 du 22 mars 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 octobre 2009 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial numéro 2340 du 1^{er} décembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises de la Société, permettant ainsi à l'Associé Unique de pouvoir prendre valablement des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel la résolution doit être adoptée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de la dénomination de la Société de "Mark IV Luxembourg S.à r.l." en "Dayco Luxembourg S.à r.l." et modification conséquente de l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** La Société est incorporée sous le nom de «Dayco Luxembourg S.à r.l.»

Après avoir dûment considéré ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination de la Société de "Mark IV Luxembourg S.à r.l." en "Dayco Luxembourg S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2013. Relation: DIE/2013/10421. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127840/94.

(130155662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

LD Financial Advisory International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 178.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013127814/14.

(130155231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.